



**L'INTIMIDATION ET
LA VIOLENCE, C'EST NON!**



SI TU ES VICTIME OU TÉMOIN D'UN GESTE
D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE,
TU DOIS ALLER VOIR UN ADULTE DE
CONFIANCE OU REMPLIR CE FORMULAIRE.



PROJET DE LOI 56

**LOI VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE
L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE**

Afin de responsabiliser davantage les différents milieux à l'égard de la violence et de l'intimidation à l'école, l'Assemblée nationale a adopté, le 12 juin 2012, le projet de loi n° 56, *Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école*, qui apporte diverses modifications à la Loi sur l'instruction publique et à la Loi sur l'enseignement privé. Rappelons que le projet de loi no 56 avait été déposé à l'Assemblée nationale au mois de février 2012 par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Celui-ci précise les devoirs et responsabilités des acteurs scolaires concernés ainsi que des partenaires. Il prévoit également qu'un centre de services scolaire doit veiller à ce que chacune de ses écoles offre un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire de manière à ce que tout élève qui la fréquente puisse y développer son plein potentiel à l'abri de toute forme d'intimidation ou de violence. Le projet de loi fait partie de la *Stratégie gouvernementale de mobilisation de la société québécoise afin de lutter contre l'intimidation et la violence à l'école*, présentée par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport le 12 février 2012.

Source : <http://www.education.gouv.qc.ca>

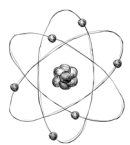
Le port de vêtements appropriés aux activités d'éducation physique est **OBLIGATOIRE** :

L'élève doit mettre ses vêtements d'éducation physique avant chaque cours et doit les enlever après chaque cours d'éducation physique. L'élève doit s'assurer que ses vêtements sont propres. Il peut utiliser les douches à la fin d'un cours afin de contrôler les effets de la sudation.

L'élève a la responsabilité d'apporter un cadenas s'il veut sécuriser ses effets personnels au vestiaire. L'école n'est pas responsable des vols.

Note importante





- Le port du tablier/sarrau et des lunettes de sécurité est obligatoire.
- Portez des vêtements appropriés : évitez les vêtements amples, retrousssez les manches jusqu'aux coudes, portez des souliers plats et fermés (pieds couverts), pas de cravates.
- Attachez les cheveux longs.
- Enlevez les bagues et les bracelets.
- Le port des verres de contact n'est pas recommandé.
- Il est interdit de manger ou boire.

QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT?

Ne vous affolez pas.
Arrêtez la machine.

Prévenez immédiatement
une personne
responsable.

EN ATELIER

- ⇒ Ne vous distrayez pas et ne vous laissez pas distraire ; gardez une pleine attention sur votre ouvrage. Évitez les déplacements inutiles.
- ⇒ Marchez toujours prudemment. Ne courez pas dans l'atelier.
- ⇒ Gardez le sol propre (pas de déchets, sciure, etc.).
- ⇒ Toute personne autre que l'opérateur d'une machine-outil doit se maintenir éloignée de cette machine.
- ⇒ Avertissez les autres de votre passage quand vous transportez des objets encombrants (exemple : longs morceaux de bois).
- ⇒ Immobilisez toujours la pièce de bois à travailler avec les outils appropriés.
- ⇒ Utilisez toujours l'outil approprié au travail à effectuer. (exemple : seuls un marteau ou un maillet peuvent servir comme tel)
- ⇒ Quand vous travaillez avec un couteau, dirigez toujours le tranchant à l'opposé de votre corps.
- ⇒ Vérifiez le tranchant des outils de coupe sur un morceau de papier, jamais sur la main.
- ⇒ Placez les outils en bon ordre sur l'établi, partie coupante dirigée vers le centre de l'établi. N'encombrez pas inutilement les établis.
- ⇒ N'utilisez pas les machines tant qu'une personne responsable ne vous en a pas donné l'autorisation.
- ⇒ Signalez tout accident sans délai.
- ⇒ Collaborez avec vos camarades à la prévention des accidents.
- ⇒ En cas de doute sur la bonne utilisation d'un outil ou d'une machine, consultez votre enseignant ou la technicienne.
- ⇒ Prenez toujours à cœur d'observer les règles de sécurité. Votre propre sécurité et celle de vos camarades en dépendent.
- ⇒ Il est interdit de travailler seul dans un atelier : minimum 2.



EN LABORATOIRE

- ⇒ Un travail sérieux et attentif ainsi qu'une attitude calme s'imposent dans les classes de laboratoire.
- ⇒ L'élève n'entreprend que les expériences approuvées par la personne enseignante.
- ⇒ L'élève doit avertir immédiatement la personne enseignante ou la personne technicienne de tout accident ou de toute blessure, même si elle semble bénigne.
- ⇒ L'élève doit signaler tout début d'incendie immédiatement à la personne enseignante ou la personne technicienne.
- ⇒ L'élève ne doit jamais goûter un produit chimique et n'est autorisé à le sentir que si l'enseignant(e) le lui autorise.
- ⇒ Si l'élève souffre d'allergie(s), il doit avertir l'enseignant(e) dès le début de l'année.
- ⇒ L'élève doit jeter à la poubelle réservée à cet effet tous les déchets solides. L'élève doit disposer des déchets liquides selon les consignes données par la personne enseignante.
- ⇒ L'élève doit être très prudent en travaillant avec le brûleur et tient sa tête éloignée de la flamme.
- ⇒ Si un produit chimique entre en contact avec les yeux d'un élève, celui-ci doit les rincer immédiatement durant 15 minutes avec un *lave-yeux*.
- ⇒ L'élève doit garder son poste de travail toujours propre et ranger son matériel nettoyé selon les directives reçues.
- ⇒ Lorsque les expériences se font sur les comptoirs, l'élève doit garder l'allée libre ; il faut rester debout.
- ⇒ L'élève est responsable du matériel. Si par négligence celui-ci le brise, il doit avertir l'enseignant et il devra en assumer les coûts.
- ⇒ Dans la classe de laboratoire, il y a beaucoup d'appareils de précision. De ce fait, ils doivent être déplacés et manipulés soigneusement.



Règlements

- ▶ L'élève laisse son sac à dos, son sac à main et son manteau dans sa case ou à l'entrée de la bibliothèque.
- ▶ Il n'est pas permis de boire ou de manger dans les locaux.
- ▶ Les appareils électroniques peuvent être utilisés en dehors des heures de cours avec écouteurs pour l'écoute de musique ou dans un contexte de travail pourvu que le volume soit acceptable et que cela ne nuise pas au climat de travail.
- ▶ Pour maintenir une ambiance agréable et calme, le silence est de rigueur (travail individuel).
- ▶ Ordinateurs : Les postes internet sont dédiés exclusivement à des fins pédagogiques. Le personnel se réserve le droit de limiter le temps alloué à chaque usager.

Procédure de prêt

- ▶ L'élève présente obligatoirement sa carte d'identité ou son carnet scolaire (étiquette) pour emprunter un livre.
- ▶ Le prêt est d'une durée maximale de 3 semaines et l'élève peut emprunter 3 volumes à la fois.
- ▶ Pour les périodiques et ouvrages de référence, le prêt est à court terme.
- ▶ Tout volume sali, annoté, détérioré ou perdu sera facturé à l'emprunteur.



[Accès au catalogue](#)

(lien aussi disponible sur le site Internet de l'école)



Tous les manuels prêtés en début d'année scolaire doivent être retournés à la bibliothèque en bon état lorsque l'élève quitte l'école.

À la fin de l'année scolaire, les élèves doivent remettre leurs manuels à l'équipe de la bibliothèque. **Les manuels non remis seront facturés.**



SAIS-TU QU'IL Y A UNE INFIRMIÈRE DU CLSC DANS TON ÉCOLE?

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de Lanaudière

Québec 

Le rôle de l'infirmière ou de l'infirmier est :

- de promouvoir les saines habitudes de vie;
- de collaborer au contrôle de la pédiculose (poux) et des maladies infectieuses;
- d'organiser la vaccination pour les élèves de 3^e secondaire;
- d'encadrer la distribution de médication à l'école;
- d'animer des rencontres de groupe ;
- de recueillir l'information sur les problématiques de santé des élèves et d'en informer le personnel de l'école.

TU PEUX CONSULTER LE SERVICE D'INFIRMERIE EN TOUTE CONFIDENTIALITÉ SI :

- ◇ Tu as besoin d'information sur l'alimentation, le sommeil, le stress, la consommation, les relations amoureuses, l'orientation sexuelle ou tout autre sujet qui concerne ta santé;
- ◇ Tu désires commencer la contraception hormonale ou recevoir ton injection de *Dépoprovera*;
- ◇ Tu as besoin de condoms ou de la pilule du lendemain ou tu veux passer un test de grossesse;
- ◇ Tu as besoin d'aide pour prendre une décision face à une grossesse ou t'aider dans tes démarches;
- ◇ Tu veux passer un test de dépistage ITSS (infections transmissibles sexuellement et par le sang).

Les soins requis en cas de blessures ou de malaises sont assurés par les secouristes de l'école et se limitent uniquement aux premiers secours en attendant l'intervention des parents ou des services ambulanciers. Il est important de savoir que l'infirmière ou l'infirmier n'a aucun médicament en sa possession et ne peut pas poser de diagnostic.

N'hésite pas à communiquer avec le Service d'infirmerie. L'horaire est variable, donc il est préférable de prendre un rendez-vous. Il suffit d'appeler au CLSC au 450-755-2111, poste 2436. Le bureau de l'infirmière est le D-126.

Le Service des loisirs t'offre d'agrémenter tes moments de loisirs en participant à des activités sportives, sociales ou culturelles. Aussi, de nombreux enseignants et membres du personnel travaillent fort pour t'offrir des activités de manière à te développer, à te faire des amis et à essayer de nouvelles choses. Tu peux t'inscrire à des comités de services, des activités culturelles, sociales ou à des activités sportives. Voici la liste des comités ou des activités (la liste peut changer en début d'année).

LES ACTIVITÉS À TM, C'EST NOTAMMENT...

ACTIVITÉ PHYSIQUE

- Basketball parascolaire
- Club de course de TM
- Danse Hip Hop
- Fillactive
- Flag Football
- Football contact
- Futsal (soccer intérieur)
- Hockey
- Initiation à l'équitation
- Kin-Ball
- Les midis actifs de TM
- Musculation
- Parkour au Hopla
- Programme de saines habitudes de vie et sport électronique
- Soccer midi
- Ultimate Frisbee
- Volleyball
- Yoga

COMMUNAUTAIRE

- Brigades Culinaire
- Comité Environnement
- Conseil d'élèves
- Gardiens avertis
- Local de jeux
- Projet Autochtone
- Projet Empreinte
- Reliure
- Salon des secondaires 1
- SOS Loisirs

ÉDUCATIF

- Aide aux devoirs et leçons en français
- Atelier d'écriture
- Concours Opti-Math
- Educazoo
- English Week
- Expo science
- Marathon de lecture

ARTISTIQUE ET CULTURELLE

- Atelier de l'intuition
- Fabrication de produits zéro déchet
- Chant
- Cours de Couture
- Cours de DJ
- DÉCO TM
- Festifilm
- Improvisation
- Lab Oratoire
- Midi Pinterest
- Premières planches
- Radio étudiante
- Régie de l'auditorium
- Reporter Photo
- S.O.S COSTUMIER
- Show du cœur
- Théâtre parascolaire
- TM TV
- Ukulélé

FINISSANTS

- Comité: Album de finissants
- Comité: Bal des finissants
- Comité: Collation des grades
- Comité: Finissants

*Suivez-nous sur
Facebook et Instagram*



VOYAGES

- Voyage à Chicago
- Voyage en Italie
- Voyage New York

CES ACTIVITÉS ÉTAIENT OFFERTES EN 22-23 ET PEUVENT VARIER POUR 23-24.

LES INSCRIPTIONS ONT LIEU AU MOIS DE SEPTEMBRE.

Surveille la publicité. Lorsque tu t'inscris, tu réserves ta place sur le flow page des loisirs TM. Voici le lien pour y accéder : <https://www.flow.page/loisirstm>. C'est un engagement que tu prends pour l'année. Prends le temps d'y penser.

RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2023-2024

- ▲ Halloween : concours de costumes et local hanté.
- ▲ Noël : trouver le lutin, Guignolée, karaoké
- ▲ Photo Booth
- ▲ Semaine du personnel de TM
- ▲ Projet pour l'accessibilité aux produits d'hygiène féminine
- ▲ Pâques : Chasse aux cocos
- ▲ Participation aux réunions du Conseil d'établissement.
- ▲ Organisation des journées thématiques
- ▲ Participation à la révision des règles de conduite 2024-2025.
- ▲ Rencontres avec la direction.
- ▲ Activité de fin d'année : Prof à l'eau
- ▲ Distribution de collations glacées
- ▲ Écoute et consultation des élèves dans leur désirs et souhaits pour l'école.

N'oublie pas que
l'année passe plus
vite quand
on s'implique.!

*Le Conseil Étudiant est un comité
formé de représentants de niveau
ayant pour but de répondre
aux besoins, questionnements,
idées ou commentaires quant au
fonctionnement et à la qualité de vie
à TM.*

*Par niveau, deux élèves siègent au
Conseil en tant que représentants.*

*Si tu as envie de t'impliquer à fond
dans ta vie étudiante,
le Conseil Étudiant est fait
pour toi!*

*Surveille les publicités et la page
Facebook et Instagram
de l'école en début d'année et viens
te présenter aux élections!*